



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dispositif PSPC- Campagne 2022- Fiche de synthèse Bilan du plan de surveillance de la contamination par l'histamine dans le thon et le maquereau au stade de la distribution

Instruction technique sectorielle de référence pour la campagne 2022 rappelant le contexte et le cadre de la programmation : DGAL/SDEIGIR/2021-963.

En 2022, le plan de surveillance cible le thon et le maquereau.

Pour information ce plan a été complété sur demande du laboratoire national de référence (LNR) Histamine par la recherche à titre exploratoire de cinq autres amines biogènes non réglementées : la cadavérine, la putrescine, la tyramine, la spermine et la spermidine. A noter qu'en 2021, la direction générale de l'alimentation et l'Anses ont publié conjointement au bulletin épidémiologique un bilan 2016-2019 relatif à la surveillance officielle de la contamination des poissons et autres amines biogènes ; celui-ci reprend l'ensemble de ces résultats et confirme la corrélation entre la présence d'histamine et celle des autres amines biogènes.

Le présent bilan ne présente que les résultats relatifs à la recherche d'histamine, s'agissant de la seule amine réglementée par le règlement (CE) n°2073/2005.

BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2022

Le nombre total d'échantillons à prélever au niveau national était fixé à 330, à raison d'une unité par échantillon. Sur les 330 prélèvements initialement programmés en 2022, 329 ont été effectivement prélevés, parmi lesquels il y avait 167 prélèvements de thons et 162 prélèvements de maquereaux.

Le taux de réalisation du plan de surveillance de la contamination du thon et du maquereau par l'histamine au stade de la distribution est ainsi de 100%, ce qui est sensiblement comparable aux années précédentes.

Sur les 329 échantillons prélevés, 318 échantillons ont été analysés soit 97% des échantillons qui ont été exploités.

Ces résultats sont récapitulés dans le tableau 1 ci-dessous.

11 échantillons n'ont pas été analysés et correspondent à une absence de retour des laboratoires.

Tableau 1. Taux de réalisation des prélèvements et d'exploitation des analyses du plan d'échantillonnage 2022

Matrice	Stade	Contaminant	Taux de réalisation	Taux d'exploitation
Thon et maquereau	Distribution	Histamine	100%	97%

La figure 1 ci-contre indique la répartition des prélèvements par mois, sachant que les modalités

d'échantillonnage de ce plan sont de veiller à un échelonnage sur l'année si possible régulier tout au long de l'année. Rappelons que l'histamine se développe d'autant plus que la température est élevée. Pour éviter toute prolifération bactérienne qui favoriserait la formation d'histamine dans un poisson, il est essentiel de respecter la chaîne du froid avant sa consommation.

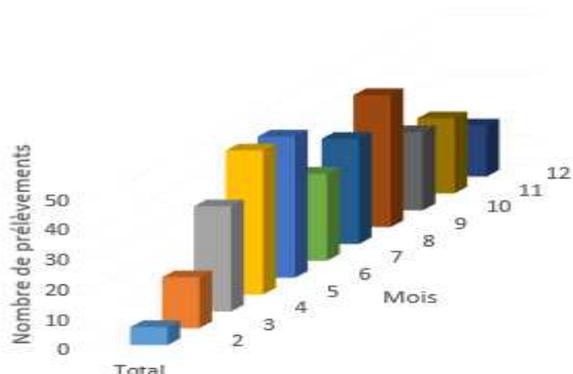


Fig 1. Répartition des prélèvements par mois en 2022

RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022

Sur les 318 échantillons, pour lesquels les résultats ont pu être exploités, 308 étaient conformes.

Le taux de non-conformité du thon est estimé à 3.73% (IC₉₅-[1.7- 7.9%]) et celui du maquereau à 1.91% (IC₉₅-[0.7- 5.5%]).

Le tableau 2 présente la répartition des échantillons de thon et de maquereau par niveau de contamination par l'histamine.

Les prélèvements de thon et de maquereau ont révélé des taux d'histamine supérieurs aux seuils m et/ou M prévus par la réglementation européenne.

Sur les 2 résultats conformes mais compris entre 100 et 200 mg d'histamine par kg, aucun résultat n'a fait l'objet d'une inspection complémentaire au sein de l'établissement de remise au consommateur.

Tableau 2. Répartition des échantillons par matrice et niveau de contamination par l'histamine

Poissons	Nombre d'échantillons ayant un résultat exploitable	Résultat quantitatif en mg/kg					
		Non communiqué	<25	≥ 25 et ≤ 100	> 100 et ≤ 200	> 200 et ≤ 400	> 400
Thon frais, préparation de longe de thon et autres produits réfrigérés de thon	161	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	
		1	258	24	1	4	2
Maquereau	157				1	0	3

Sur les 329 échantillons prélevés, 9 non conformités ont été relevées. Les non conformités mises en évidence sont présentées dans le tableau 3.

Compte tenu des délais moyens d'analyse et des matrices considérées, les échantillons concernés par ces non-conformités avaient une DLC dépassée ou avaient été entièrement distribués à réception du résultat d'analyse. Aucune mesure de gestion n'a pu être prise sur ces lots.

Tableau 3. Détail des échantillons non-conformes en histamine

Espèces de poissons		Pays d'origine	Zone de pêche	Résultat quantitatif en mg/kg
Thon frais et préparation de longe de thon	Thon albacore	Indonésie	Océan Indien Est et/ou Ouest.	400
		Sri Lanka	Océan indien est, FAO 57	320
		Sri Lanka	Non précisé	370
	Sri Lanka	FAO 57 (Océan Indien Est).	369	
	Thon germon	France	Non précisé	2070
Autres produits réfrigérés de thon	Thon albacore	Sri Lanka	Non précisé	876
Maquereau commun ou bleu		France	Atlantique Nord Est FAO 27.VII / 27.VIII	1685
Maquereau commun ou bleu		Non précisé	Pacifique centre-est FAO 77	754
Maquereau commun ou bleu		France	Non précisé	448

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le taux de réalisation des prélèvements pour ce plan de surveillance pour 2022 est très satisfaisant et dépasse comme pour les années précédentes 98%.

Le bilan de ce plan est plutôt satisfaisant, avec un taux de conformité des produits de la pêche au critère réglementaire relatif à l'histamine qui est de 96,9%.

A noter que c'est cependant le taux de conformité le plus bas avec celui de 2021 relevé depuis plus de 6 ans. Les taux de non-conformités sont compris entre 1,8% en 2017 et 2,8% en 2022 (voir tableau 4 ci-contre).

En 2023, le plan de surveillance cible de nouveau le thon et permettra de consolider les données et suivre leur évolution dans le temps.

Tableau 4 : Evolution du taux de conformités entre 2017 et 2022

Année	Taux de conformité (intervalle de confiance à 95%)
2022	96,9% (IC ₉₅ -[94,31- 98.28%])
2021	96,5% (IC ₉₅ -[93,84- 98.03%])
2020	99,15 % (IC ₉₅ -[97,84- 99,67%])
2019	99,16 % (IC ₉₅ -[97,87- 99,67 %])
2018	97,93 % (IC ₉₅ -[96,24- 98,87%])
2017	98,13 % (IC ₉₅ -[95,98- 99,14 %])